

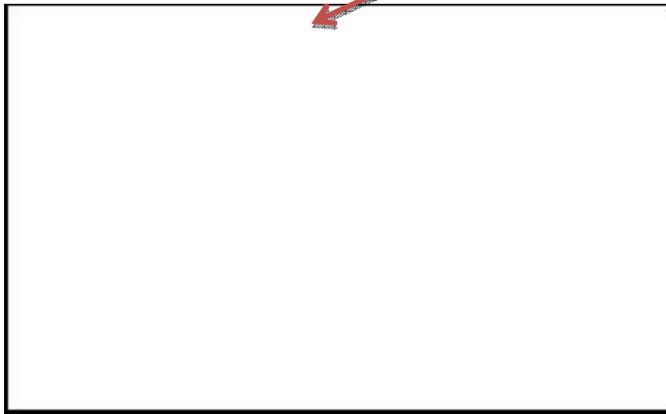


Nom de
l'établissement
Audité

Nom Entreprise

Version du **XX-XX-20XX**
Date de
finalisation du
rapport

Photo d'ensemble du lieu
de l'audit



AUDIT DE CONTRÔLE EAU ET DÉCHETS

« Pour le bon état écologique des rivières
et la conformité réglementaire des entreprises. »

LOGO de l'établissement
réalisant l'audit

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo

Date de commande	Service demandeur	Rédacteur :	Relecture :	VISA :
XX-XX-XXXX	SET/SQE/ENV	Organisme / nom	Organisme / nom	Organisme / nom

Identification de l'établissement :	Nom complet de l'établissement audité	Activités de l'établissement :	<p>Ces informations sont reprises du rapport pré-diagnostic de l'établissement audité ou/et de la demande d'autorisation spéciale de déversement</p>
Adresse d'implantation :	Adresse complète de l'établissement audité	Activité principale de l'établissement (souvent celle correspondant au code APE et au régime ICPE)	
Statut :	Locataire ou Propriétaire		
Interlocuteur :	Contact privilégié de la CAVBS (ou de son représentant) dans l'établissement audité (mandaté par la direction pour ce dossier)		
SIRET :	N° SIRET de l'établissement audité (et non celui du siège, si différent)		
CODE APE :	Code APE et détails de celui-ci		
Etablissement ICPE :	Nom du régime et de la rubrique ICPE auquel est soumis l'établissement audité, en détaillant la rubrique. Ex : Autorisation (Rubrique 2521.1) : Une centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers (volume autorisé : 240 Tonnes/h).		

Date de réalisation du diagnostic (ou pré-diagnostic)	XX-XX-XXXX	Date de réalisation de la visite de contrôle : (« 1^{ère} visite », si plusieurs réalisées)	XX-XX-XXXX
Rédacteur :	Nom et coordonnées de l'intervenant et de l'établissement en charge de la réalisation du diagnostic et du rapport (si différent, précisez)	Délai de mise en conformité : (si encore non-conformité présente suite à la première visite) : étape optionnelle	Temps accordé à l'établissement pour ce mettre en conformité à la réception du courrier/courriel. Ex : 3 mois
Date d'envoi du courrier (ou courriel) :	Si délai accordé à l'établissement pour ce mettre en conformité.	Date de réalisation de la 2^{ème} visite de contrôle : (si plusieurs réalisées) : étape optionnelle	XX-XX-XXXX
Délai de mise en conformité initial :	Temps accordé à l'établissement pour ce mettre en conformité à la réception du courrier/courriel. Ex : 3 mois	Rédacteur :	Nom et coordonnées de l'intervenant et de l'établissement en charge de la réalisation de l'audit et du rapport (si différent, précisez)

Non conformités identifiées dans le diagnostic/pré-diagnostic (ou 1 ^{ère} visite de contrôle)	Illustrations	Préconisations / objectifs établis dans le diagnostic/pré-diagnostic (ou 1 ^{ère} visite de contrôle)	Réalisation / conformités	Illustrations
Reprendre toutes les non-conformités, vis-à-vis du règlement d'assainissement en vigueur et identifiées dans les rapports d'audit.	Photo terrain du rapport d'audit	Reprendre toutes les préconisations établies dans les rapports d'audit.	Notifiez la réalisation ou non des préconisations/travaux demandés dans les rapports d'audit.	Photo terrain du dernier audit de contrôle
Exemples :	Exemples :	Exemples :	Exemples :	Exemples :
<p>Fosse aire de livraison bitume : Cette fosse se situe sous la grille de récupération des eaux de ruissellement de l'aire de livraison du bitume et est reliée au réseau d'eaux pluviales (EP) du site. Le contenu de la fosse est visuellement chargé en hydrocarbure (+ présence de morceau de bitume durci au fond de la fosse).</p>		<p>L'entreprise doit mettre en place les moyens nécessaires afin d'éviter tout départ de bitume dans le réseau EP, notamment lors des dépotages.</p>	<p>L'entreprise a mis en place une procédure afin de prévenir tout départ d'hydrocarbures ou de bitumes dans le réseau EP au moment du dépotage. Une plaque d'obturation souple est présente en permanence sur la grille, et les eaux de la fosse sont pompées et évacuées en déchets dangereux au moins 2 fois par an. Les Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) ont été fournis.</p> <p>Conforme</p>	
<p>Diluants/solvants et résidus de peintures : pas de preuve d'élimination.</p>		<p>Fournir la preuve d'élimination conforme des diluants (évacué par le fournisseur X). Conforme si la preuve d'élimination des quantités évacuées est fournie.</p>	<p>Un BSDD conforme a été fourni.</p>	
<p>Pas de justificatifs d'élimination des batteries dans une filière conforme</p>		<p>Les batteries sont stockées dans 2 bacs plastiques de 600 L et sont emmenés chez X. Conforme si Bordereau d'achat par établissement agréé fourni ou BSDD fourni.</p>	<p>Pas de preuve d'élimination conforme fournie. Non Conforme Fournir le Bordereau d'achat ou le BSDD conforme</p>	

Remarques / points de vigilance :

Fournir ici les informations synthétisées suite à la visite de contrôle et conclure rapidement sur la conformité ou non du site.

Fournir les points encore non conforme et/ou les points de vigilance.

Exemple 1 : tout est conforme

L'établissement. a réalisé les travaux et fournit les preuves nécessaires au levé des non conformités notifiées lors du pré-diagnostic.

Point de vigilance :

L'établissement. doit s'assurer que :

- les bordereaux de suivi des déchets (BSD) sont correctement remplis.

Les eaux provenant de l'aire de chargement de X, de l'aire de déchargement du Y et du séparateur à hydrocarbures sont bien éliminées en déchets dangereux.

Exemple 2 : non-conformité encore présente

Le garage a tenu compte des préconisations du diagnostic établi et a réalisé de nombreux aménagements, tels que la mise en place de bacs de rétention pour tous les déchets et produits dangereux.

Cependant, un point de vigilance persiste :

- **Des preuves d'élimination conformes restent à fournir pour la plupart des déchets dangereux ;**
- **Des filières d'éliminations de déchets dangereux ne sont pas encore présentes.**

Conclusion :

Ici le rédacteur doit conclure sur la conformité du site vis-à-vis du règlement d'assainissement en vigueur et s'il peut lui être délivré une Autorisation Spéciale de Déversement (ASD).

Dans le cas contraire, fournir des informations à l'établissement sur ce qui lui reste à faire pour être conforme (reprendre infos de l'encadré ci-dessus : « Remarques/points de vigilance ») et le délai supplémentaire qui lui est accordé pour le faire.

Exemple 1 : tout est conforme

Lors de la visite de conformité du XX janvier 20XX, il a été constaté visuellement et preuves à l'appui que le site de X., a tenu compte des exigences et des recommandations de l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône. Les travaux planifiés ont tous été réalisés. Le site est donc conforme vis-à-vis du règlement d'assainissement en vigueur.

En conséquence, il peut être établi une Autorisation Spéciale de Déversement pour X. sur le site d'Arnas, pour une durée de 5 ans.

Exemple 2 : non-conformité encore présente

Lors de la contre visite du XX mars 20XX, Il a été constaté visuellement, que le garage a fait de gros investissements pour mettre en conformité les stockages des déchets et produits dangereux.

En conséquence, il lui est accordé un délai de 3 mois supplémentaire pour mettre en place ses filières d'éliminations des déchets dangereux et fournir les preuves d'évacuations conformes de ceux-là.

Dans le cas de l'exemple 2, une nouvelle visite sera donc nécessaire et qui donnera lieu à un nouveau rapport de contrôle de conformité. Ce cas de figure doit être, dans la mesure du possible, évité.

Ainsi, s'il n'y a que des preuves d'éliminations à fournir, un délai sera accordé et donnera lieu à une remise à jour du rapport initial sans réalisation d'une nouvelle contre-visite.

Il peut également être réalisé un échéancier dans l'Autorisation Spéciale de Déversement si la mise en conformité du site demande des travaux à étaler dans le temps.

Dans ce cas-là, la 2^{ème} visite de conformité sera réalisée pendant que l'ASD sera en vigueur.



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

115 rue Paul Bert - CS 70 290 69400 Villefranche-sur-Saône
tél. 04 74 68 23 05 - Fax : 04 74 68 45 61
services.techniques@agglo-villefranche.fr

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans-Riottier, Lachenas,
Le Perréon, Liergues, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-
Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Georges-de-
Reneins, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-
Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo